Informations de base

1999/2082(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 1/1999: section III Commission **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	FABRA VALLÉS Juan Manuel (PPE-DE) DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	22/07/1999 22/07/1999

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Culture	2195	1999-09-16

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/06/1999	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1999)0853	Résumé
28/06/1999	Publication du projet de budget du Conseil	09595/1999	Résumé
08/09/1999	Vote en commission		
08/09/1999	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0009/1999	
13/09/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/1999	Débat en plénière		
16/09/1999	Décision du Parlement	T5-0010/1999	
16/09/1999	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/09/1999	Fin de la procédure au Parlement		
30/12/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2082(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 234 Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0009/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0010	08/09/1999	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0010/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0054-0073	16/09/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	09595/1999	28/06/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1999)0853	25/06/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 1999/0860
JO L 339 30.12.1999, p. 0001

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1999: section III Commission

1999/2082(BUD) - 16/09/1999

En adoptant par 414 voix contre 29 et 11 abstentions le rapport de Mme Barbara DÜHRKOP DÜHRKOP (PSE, E) et de M. Juan FABRA VALLES (PPE-DE, E), le Parlement européen accepte tel quel le budget rectifictatif et supplémentaire 1/99 (excédent de l'exercice 1998).

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1999: section III Commission

1999/2082(BUD) - 28/06/1999 - Projet de budget du Conseil

En date du 28.06.1999, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif et supplémentaire 1/99 concernant la Commission et confirmant pour l'essentiel, la proposition de la Commission de budgétiser en 1999 le solde du budget 1998, soit 1.544 mio d'euros.

Budget rectificatif et supplémentaire 1/1999: section III Commission

1999/2082(BUD) - 25/06/1999 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif pour l'année 1999 (AP-BRS 1/99) concernant la Commission. CONTENU : Conformément au règlement financier, la Commission présente à l'Autorité budgétaire un avant-projet de budget rectificatif n°1/99 concernant la section III (Commission) qui porte uniquement sur le solde de l'exercice 1998 à inscrire au budget 1999, ainsi que sur certains éléments de l'état des recettes. La proposition de la Commission se résume comme suit : 1) budgétisation de l'excédent de l'exercice 1998 qui s'élève à 3.022 mio d'euros et, après déduction de 1.400 mio d'euros ayant déjà fait l'objet d'inscription dans le budget pour l'exercice 1999 sur la base d'estimations provisoires et l'ajout de 78 mio d'euros au titre de l'excédent de ressources propres résultant du virement vers la réserve monétaire du FEOGA-Garantie, à 1.544 mio d'euros; 2) révision de la correction des déséquilibres budgétaires, suite au calcul définitif de la correction au titre de l'exercice 1995 qui se traduit par une diminution du montant du Royaume-Uni de 537,4 mio d'euros (le montant à inscrire s'élève donc à 3.931,2 mio - 537,4 mio = 3.393,8 mio d'euros); 3) révision à la baisse des recettes en provenance des droits de douane à concurrence de 511 mio d'euros et d'autre part, actualisation des assiettes TVA et PNB.